

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960

PG/MO.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES.

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

(//) DECRET DU PREMIER MINISTRE

N° 314 /ECM/CAB/MI.

LE PREMIER MINISTRE ,

SOMMAIRE
NOMINATION.

COPIE
SECRETARIAT GENERAL
2. XI. 60
1351

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la LOI n°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
VU les nécessités de service ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ,
LE Conseil des Ministres entendu ;

AMPLIATIONS.

CHRONO	I
JORD.	I
MI.	5
PRESIDENCE	15
INFO/RADIO	2
CE.	I
CD.	I
MFP.	5
MF	5
FOR	I
INTERESSE.	I
	I
	4
S/P.APLAHOUE	I
ARCHIVES	2
AP.	2.

(//) E C R E T E

ARTICLE 1er. - M. AQUEREBURU Richard Secrétaire d'Administration 2ème classe, 3ème Echelon, actuellement en service à la Trésorerie du Dahomey est nommé Sous-Préfet d'Aplahoué.

ARTICLE 2°. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

WISE :
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

M. AROUNA.

H. MAGA.